



Investing in youth for tomorrow's Europe: policies for youth autonomy and perspectives for the European Social Fund

Brussels, 22 January 2013

Mia de Vits

Member of the Committee of the Regions, and Vice-President of the Flemish Parliament

"The EU strategy and the role of the regions in fighting against youth unemployment"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer avec une image de la mythologie grecque: celle de l'Hydre de Lerne. C'est un peu comme ça que se présente la crise financière, économique et sociale à l'UE: à chaque tête coupée, deux nouvelles poussent...

L'emploi reste au cœur de ce défi majeur que doit relever l'Union. En effet, l'hydre ne pourra être vaincue que lorsque sa dernière tête sera coupée, à savoir le chômage. En particulier, le chômage des jeunes a pris une telle ampleur qu'il représente désormais un travail herculéen pour l'UE.

A) Les faits

- **Il y a deux fois plus de jeunes chômeurs par rapport aux autres chômeurs** (22,7 % contre 9,2 % au troisième trimestre 2012), et ce taux a connu un bond spectaculaire ces quatre dernières années. Les jeunes sont généralement les derniers à être recrutés et les premiers à être licenciés. Le chômage de longue durée est beaucoup plus élevé chez les jeunes et a rapidement augmenté pendant la crise: entre 2008 et 2012, son taux a progressé de 3,7% (pour atteindre 7,3 % de la population active jeune) contre une augmentation de 1,8% pour les adultes (pour atteindre 4,3 %).

- **Les jeunes chômeurs ont plus de difficultés de trouver un emploi.** Seules 29,7 % des personnes âgées de 15 à 24 ans et au chômage en 2010 ont trouvé un emploi en 2011, soit un recul de près de 10 % en trois ans.

- **Les emplois des jeunes sont généralement moins stables.** Les jeunes sont fortement surreprésentés dans les emplois temporaires ou à temps partiel: en 2012, 42 % des jeunes salariés avaient un contrat temporaire (quatre fois plus que les adultes) et 32 % exerçaient un emploi à temps partiel (près du double du taux des adultes). Les jeunes femmes sont plus susceptibles de connaître des débuts précaires et même une situation doublement précaire, associant emploi temporaire et à temps partiel. Les contrats temporaires peuvent s'avérer un tremplin vers un emploi permanent, mais leur multiplication à une échelle aussi importante soulève des préoccupations d'ordre social et économique et signale des dysfonctionnements au niveau des marchés du travail. Passer d'un emploi temporaire à un contrat permanent peut s'avérer encore plus ardu dans un pays ayant une législation stricte en matière de protection de l'emploi et un marché du travail fortement segmenté.

- **Les jeunes en décrochage scolaire sont un groupe à haut risque:** Dans l'UE, 54,2 % des jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation sont sans emploi. Le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les jeunes issus de groupes vulnérables ou défavorisés.

- **La résignation des jeunes est de plus en plus préoccupante:** 12,4 % des jeunes inactifs souhaitaient travailler mais n'effectuaient pas de recherche d'emploi au deuxième trimestre de 2012. En outre, le pourcentage des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (la catégorie désignée par l'acronyme anglais «NEET», qui veut dire "Not in Employment, Education or Training") est en hausse.

- **Il y a d'importantes inadéquations des compétences sur le marché de l'emploi en Europe.** Bien que dans l'ensemble les personnes peu qualifiées soient encore les plus exposées au risque de chômage, ce sont les jeunes hautement qualifiés qui ont connu la plus forte chute de l'emploi (presque deux fois plus que les travailleurs faiblement qualifiés). En plus, il existe plus de deux millions de postes vacants dans l'UE, souvent parce que sur le marché du travail local, il n'y a pas de travailleur avec les compétences requises. Mais il y a des entraves persistantes à la mobilité comme l'absence d'une expérience de travail à l'étranger, une mauvaise connaissance des langues étrangères ou des difficultés liées à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

- Il faut en plus constater que la **gravité du problème varie selon les États membres**. Les taux de chômage dans les pays plus touchés par la crise sont plus de cinq fois plus élevés que ceux des autres pays. Au cours de l'année dernière, le taux de chômage des jeunes a bondi jusqu'à atteindre plus de 30 % dans de nombreux pays et plus de 50 % en Grèce et en Espagne.

B) Comment remédier au problème

Le défi consistant à remédier au chômage des jeunes est largement reconnu mais il faut impérativement que les États membres de l'UE s'entendent sur la mise en œuvre d'une action européenne pour lutter efficacement contre ce problème. À défaut, ce serait la cohésion sociale de l'Europe, déjà fragile, qui serait durement frappée.

Le rôle des autorités locales et régionales est déterminant car les solutions qui seront proposées n'auront du succès que si elles sont appliquées au niveau le plus proche des citoyens. La transition entre l'école et le travail, la création d'emplois de qualité grâce à l'utilisation de fonds européens et la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat des jeunes sont mieux réussies si elles sont mises en œuvre avec la collaboration des autorités territoriales.

La Commission a présenté en décembre dernier un paquet de mesures pour l'emploi des jeunes, dont une recommandation aux états membres pour l'introduction d'une Garantie pour la jeunesse.

Le Comité des Régions, dont je suis membre en tant que vice-présidente du Parlement flamand, se prononcera sur ce sujet dans 10 jours, lors de sa session plénière, sous forme d'une résolution qui soutient pleinement l'initiative de la Commission.

Ceci parce qu'une Garantie pour la jeunesse contribuerait à la réalisation de trois des objectifs de la stratégie Europe 2020, à savoir un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans, l'abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %, et la réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vu la gravité de la situation, nous insisterons que la garantie soit introduite jusqu'à la fin de 2013 et que les états sous surveillance budgétaire, qui ont d'ailleurs le plus grand nombre de jeunes chômeurs, soient aidés à mettre en œuvre cette mesure.

Nous suggérerons également que la Garantie s'applique pas seulement aux jeunes âgés de 25 ans au maximum, mais aussi aux diplômés récents de moins de 30 ans, tout en sachant que la tendance actuelle est de faire des études plus longues.

C) Les bonnes pratiques

Et maintenant quelques informations sur ce que nous faisons en Belgique:

En Belgique, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 18% en septembre 2012. Le taux NEET était de 11,8%. En même temps, le niveau d'études supérieures est de 42,6%.

À la fin de juillet 2012, le gouvernement fédéral a financé la création de 10 000 stages subventionnés débutant en 2013 pour les jeunes qui sortent du système d'éducation sans diplôme de l'enseignement secondaire. Ces stages seront mis en œuvre en étroite collaboration avec les régions. Les modalités d'exécution sont encore en discussion.

Le gouvernement a également engagé les ressources nécessaires pour accroître à partir de 2013 les réductions existantes de cotisations de sécurité sociale pour les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés. Une nouvelle réduction des cotisations de sécurité sociale sera mise en place pour les jeunes qui ont des qualifications moyennes.

Au niveau régional, la principale nouveauté vient de la Flandre avec le renouvellement de l'*Accord de carrière* pour la période 2012-2014, qui prévoit un suivi plus étroit des jeunes peu qualifiés, qui sont demandeurs d'emploi.

Du soutien à l'apprentissage est fourni dans toutes les régions et les communautés, notamment par le biais de différents régimes de subventions de stages individualisés de formation professionnelle. Le gouvernement régional subventionne les salaires de l'apprenti et ses cotisations sociales pourvu que certaines conditions en ce qui concerne la formation et l'emploi ultérieur soient remplies. Dans le cadre de l'Accord de carrière, la Flandre a affecté un total de 3,9 millions d'euros par an et a mis à 17.000 le nombre total de stages qui seront subventionnés jusqu'en 2014 (autour de 12.250 en 2011).

La Région wallonne a commencé à mettre en œuvre le "Plan Airbag" (juin 2012), visant à apporter un soutien financier au lancement d'une activité indépendante (pour les personnes en dessous de 30 ou au-dessus de 50 ans). En Flandre, l'Agence flamande pour la formation à l'entrepreneuriat (SYNTRA) offre aux jeunes de 15 à 25 ans une formation pour devenir entrepreneur. En 2012, ce type de formation a été offert à 547 jeunes.

Le gouvernement fédéral alloue les moyens financiers pour combattre le chômage des jeunes de son propre budget. Jusqu'à la fin de 2011, environ 1,3 milliard d'euros avaient été déboursés à travers toutes les actions en cours.

A Bruxelles, les jeunes sont une cible prioritaire dans le cadre du Fonds Social Européen. Dans la Région wallonne, le FSE soutient également les jeunes, notamment à travers un accompagnement individualisé. Pour la période 2009-2011, environ 1 million d'euros (dont 50% par le FSE) ont été décaissés en faveur de cette initiative.

La Flandre s'appuie sur le FSE pour une série de mesures destinées aux jeunes, y compris l'Accord de carrière mentionné ci-dessus, le "Work @ telier" (budget d'environ 350.000 euros, dont un tiers vient du FSE), destiné aux jeunes qui sont chômeurs à long terme, et les mesures offrant un emploi ou un stage à des jeunes en décrochage scolaire. La Communauté germanophone a alloué environ 1 million d'euros de son programme du FSE à des mesures axées sur les jeunes demandeurs d'emploi, comprenant de 15 initiatives différentes.

D) Conclusion

Le chômage des jeunes est un phénomène très complexe. Les jeunes ne constituent pas un groupe homogène et ils sont confrontés à des environnements sociaux différents. C'est pourquoi ils devraient d'abord bénéficier d'une évaluation personnalisée de leurs besoins, qui devrait déboucher

sur des services sur mesure.

Mais de l'action immédiate est requise, même si nous reconnaissons que les États membres présentent des degrés de préparation variables à l'adoption de mesures efficaces. C'est pourquoi il faut que la Commission apporte son soutien aux États membres soumis à des contraintes financières.

Mais la réaction doit toutefois être proportionnelle au défi: après tout, c'est au niveau européen que l'on est le mieux armé pour combattre le fléau du chômage des jeunes.